

Le **Sustainable Eel Group (SEG)** a répondu à la **consultation** du ministère français de l'alimentation et de l'agriculture sur la fixation du quota de civelles de la France pour la saison de pêche 2021/22. Voici notre réponse :

Le Sustainable Eel Group se félicite de la consultation du Ministère français de l'Alimentation et de l'Agriculture pour fixer le quota de capture de civelles pour la prochaine saison de pêche, permettant aux parties prenantes de faire connaître leur point de vue.

Il est à noter que le ministre propose d'augmenter le quota total de 57,5 tonnes l'année dernière à 65 tonnes. Cette augmentation est due à l'évaluation par le ministère d'une amélioration du nombre de civelles arrivant sur les côtes françaises.

Le quota se compose de 26 tonnes pour la consommation et de 39 tonnes pour le repeuplement. Les 39 tonnes destinées au repeuplement visent à atteindre l'objectif de 60 % fixé par le règlement sur l'anguille, ce dont SEG se félicite.

SEG analyse les captures et les ventes de civelles de l'UE chaque année, et est donc bien informé sur l'offre et la demande du marché. Nous commentons la proposition comme suit :

Nous formulons les observations suivantes sur la proposition du ministre :

1. Nous souhaiterions que des mesures soient prises pour garantir que les 39 tonnes destinées au repeuplement soient utilisées à cette fin, pour la conservation et le rétablissement de cette espèce vulnérable, qui est protégée par le règlement européen sur l'anguille (2007), qui exige que 60 % des captures soient utilisées pour le repeuplement, et par la Cites (2010), qui interdit le commerce de l'anguille en dehors de l'UE.

Nous faisons donc les propositions suivantes :

1. Nous demandons au Ministre de demander, et d'encourager et de soutenir les Comités locaux et les organisations de conservation et d'autres gouvernements nationaux et organisations de conservation à demander, au Fonds européen pour la pêche et l'aquaculture maritime (EMFAF) et à d'autres organismes de financement, des fonds pour soutenir les programmes de repeuplement afin d'augmenter le marché du repeuplement des civelles. Une telle mesure contribuerait grandement à la mise en œuvre du règlement sur les anguilles en vue de la reconstitution de l'anguille européenne.
2. Nous demandons au ministre de mettre en place un fonds pour soutenir les pêcheurs locaux qui souhaitent faire don de leurs prises à des projets locaux de repeuplement (par exemple pour faire passer les civelles par-dessus les barrières migratoires) afin de combler tout manque à gagner sur le marché du repeuplement. Une fois encore, cela contribuerait grandement à la mise en œuvre du règlement sur les anguilles en vue du rétablissement de l'anguille européenne.
3. Nous demandons au ministre d'exiger que les négociants de civelles destinées au repeuplement soient obligés d'adopter le système Traces pour les ventes en Europe. Cela permettrait de suivre la destination des civelles et de réduire les pertes dues au trafic illégal.